



GUIDE de la commande publique responsable

Je m'engage...

À la folie

Tout le temps

Beaucoup

Un peu

Pourquoi pas

Pas du tout

Jamais de la vie



La ville comme on l'aime, engagée

DEVENIR une collectivité exemplaire *dans le domaine du développement durable*

Face aux grandes crises auxquelles nous sommes confrontés, la question des valeurs qui guident nos choix de société se pose avec acuité. Les grands enjeux économiques, écologiques et sociaux en appellent à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, plus respectueux des hommes et de la nature.

C'est une exigence qui concerne chacun d'entre nous, quel que soit son degré d'engagement dans la société et dans notre collectivité. Demain plus qu'hier, nous devons apprendre à produire, à construire, à acheter, à nous déplacer autrement afin de préserver notre environnement, mais aussi celui des générations futures et favoriser la cohésion sociale de nos territoires, tout en maîtrisant les finances publiques.

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche de gestion, d'achats et d'investissements responsables au service du développement durable. Ce guide en donne de nombreux exemples et je remercie les nombreux agents et élus qui y ont largement contribué.

C'est cette démarche que nous souhaitons aujourd'hui renforcer et amplifier, à travers une politique systématique et partagée de Commande Publique Responsable, par chacun(e) d'entre nous, dans tous les services et dans toutes les directions de notre collectivité.

Tout en dressant un premier bilan de la politique que nous menons en faveur d'une Commande Publique Responsable, dans ses trois dimensions économique, environnementale et sociale, ce guide donne une méthode et trace des perspectives pour les prochaines années.

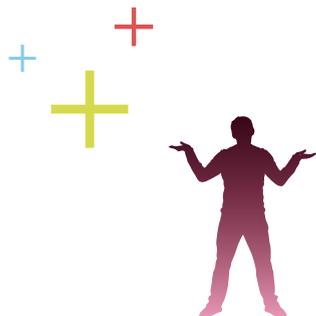
Dans le domaine du développement durable, je souhaite en effet que notre collectivité soit exemplaire et force d'entraînement.

Elle le deviendra grâce à l'engagement de chacun et chacune d'entre vous.

Gérard Collomb

SÉNATEUR - MAIRE DE LYON





PRENDRE EN COMPTE systématiquement *le développement durable dans l'ensemble des marchés*

La Ville de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de Commande Publique Responsable au service du développement durable.

Cette préoccupation prend de l'ampleur, mobilise un nombre croissant d'acteurs au sein des services de la Ville et irrigue des secteurs d'activité de plus en plus nombreux.

Sur le volet social, les clauses d'exécution sociales dans nos marchés et les marchés d'insertion progressent ainsi très sensiblement depuis 2009.

Quant à la dimension environnementale, d'une part la Ville de Lyon en a fait un critère d'exigence essentiel de ses marchés de travaux et a engagé depuis 2007 une démarche de qualité environnementale de ses constructions. Par ailleurs, de nombreux marchés de fournitures et services intègrent désormais des critères environnementaux : recours à des produits issus de l'agriculture biologique pour les cantines scolaires, produits verts pour les fournitures administratives, produits recyclés pour certains vêtements de travail, etc.

Pour aller plus loin, et pour que la Ville de Lyon devienne une référence dans ce domaine, j'ai souhaité que le développement durable soit systématiquement pris en compte dans l'ensemble des marchés, qu'il devienne progressivement un critère d'attribution à part entière et que le suivi d'exécution comme le reporting soient améliorés.

Le renforcement de cette mobilisation des services de la Ville en faveur du développement durable se traduit également à travers ce guide de la Commande Publique Responsable. Je souhaite qu'il devienne pour chacun de nous un outil de référence.

Bonne lecture.

Benoît Quignon

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Éditos

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES



+ SOMMAIRE

ÉDITOS	02
SOMMAIRE	04

La Commande Publique Responsable (CPR) et la Ville de Lyon	
Le développement durable	05
Les achats durables	06
Une histoire qui dure depuis 2002	07
Une organisation tournée vers l'opérationnel	08
Nos actions en 4 dimensions	09
Le juste besoin	10
Le processus	11

La CPR : UN DÉFI EN 3 DIMENSIONS..... 13

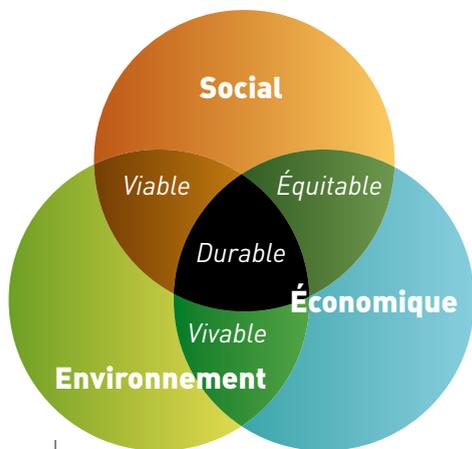
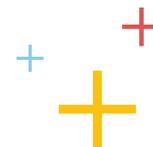
Dimension économique..... 14	
L'approche coût global	15
La qualité	17
Les partenaires	18
Dimension environnementale..... 19	
La démarche de la Ville de Lyon	20
Les composantes	21
La maîtrise de l'énergie	22
Les achats verts	23
L'agriculture bio	24
Exemples d'application & perspectives	25
Dimension sociale..... 29	
La démarche de la Ville de Lyon	30
Les clauses d'insertion	31
Les marchés d'insertion	32
Emploi & handicap	33
Égalité et Diversité	34
Commerce équitable	35

LA CPR EN BONNES PRATIQUES..... 36	
La charte de la CPR	37
Le comportement public responsable	38
Témoignages	39
La CPR & vous	40

4 + Annexes..... 41	
----------------------------	--



La CPR et la Ville de Lyon



Promouvoir l'insertion professionnelle, prévenir les discriminations

Définir le juste besoin, prendre en compte les coûts pendant toute la durée de vie du produit (coût global)

Maîtriser la consommation énergétique, réaliser des achats plus respectueux de l'environnement

PRENDRE EN COMPTE SYSTÉMATIQUEMENT CES 3 DIMENSIONS, C'EST LE PRINCIPE DE LA CPR.

Qui dit Développement Durable dit Commande Publique Responsable

Le développement durable, une définition

« Développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Sources : Rapport Brundtland - Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

La Commande Publique Responsable (CPR) concilie développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, et progrès social.

Pour la Ville de Lyon, elle se traduit en **deux objectifs** :

- Toujours se poser la question du développement durable pour l'ensemble de nos marchés
- Déployer la CPR sur l'ensemble de nos Directions

LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE, UN FACTEUR CLEF DE RÉUSSITE

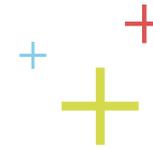
Pour être optimisées, ces 3 notions économique, environnementale et sociale doivent s'inscrire dans un principe de gouvernance participative. Cela induit des prises de décision transparentes et concertées avec une participation des agents et/ou habitants à la construction de ses décisions.

LYON, UNE VILLE DURABLE

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Ville de Lyon a fait du développement durable l'une de ses priorités politiques. Préservation des espaces naturels, intégration de produits «bio», lutte contre le réchauffement climatique, promotion de l'insertion, prévention des discriminations... Tout est mis en œuvre pour faire de la ville un espace durable, mais aussi désirable pour les habitants actuels et futurs.

QUELQUES EXEMPLES :

- Plan Climat Énergie territorial
- Bâtiments Haute Qualité Environnementale
- Label AFNOR «Diversité»
- Label «Lyon Ville Équitable»
- Forums Développement Durable



Qui dit Commande Publique Responsable dit Achats Durables

Les achats durables, une définition

« Est durable tout achat public intégrant, à un titre ou à un autre, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique, notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (immédiats et différés) ».

Sources : Plan national d'action pour des Achats Publics Durables – PNAAPD 2007.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI INVITE AU COMPORTEMENT RESPONSABLE

Que dit l'article 5 du Code des marchés publics ?

Cet article précise que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire (par le biais du marché public) sont déterminées avec précision avant tout appel public à la concurrence (...) en prenant en compte les objectifs du développement durable ».

L'ACHAT DURABLE EN TROIS DIMENSIONS

Un triptyque synonyme d'amélioration, de progrès et de conduite de changement.

1 Améliorer notre performance économique

- Intégration du cycle de vie et du coût global
- Optimisation de la qualité
- Groupement d'achat

2 Limiter notre empreinte environnementale

- Respect de l'environnement et de la santé publique
- Réduction de la consommation énergétique
- Préservation des ressources et des écosystèmes

3 Intégrer une approche sociale

- Insertion professionnelle et accès à l'emploi durable
- Respect des droits sociaux et des normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Égalité de traitement et prévention des discriminations

UNE APPROCHE À DOUBLE DÉTENTE

→ Côté produit

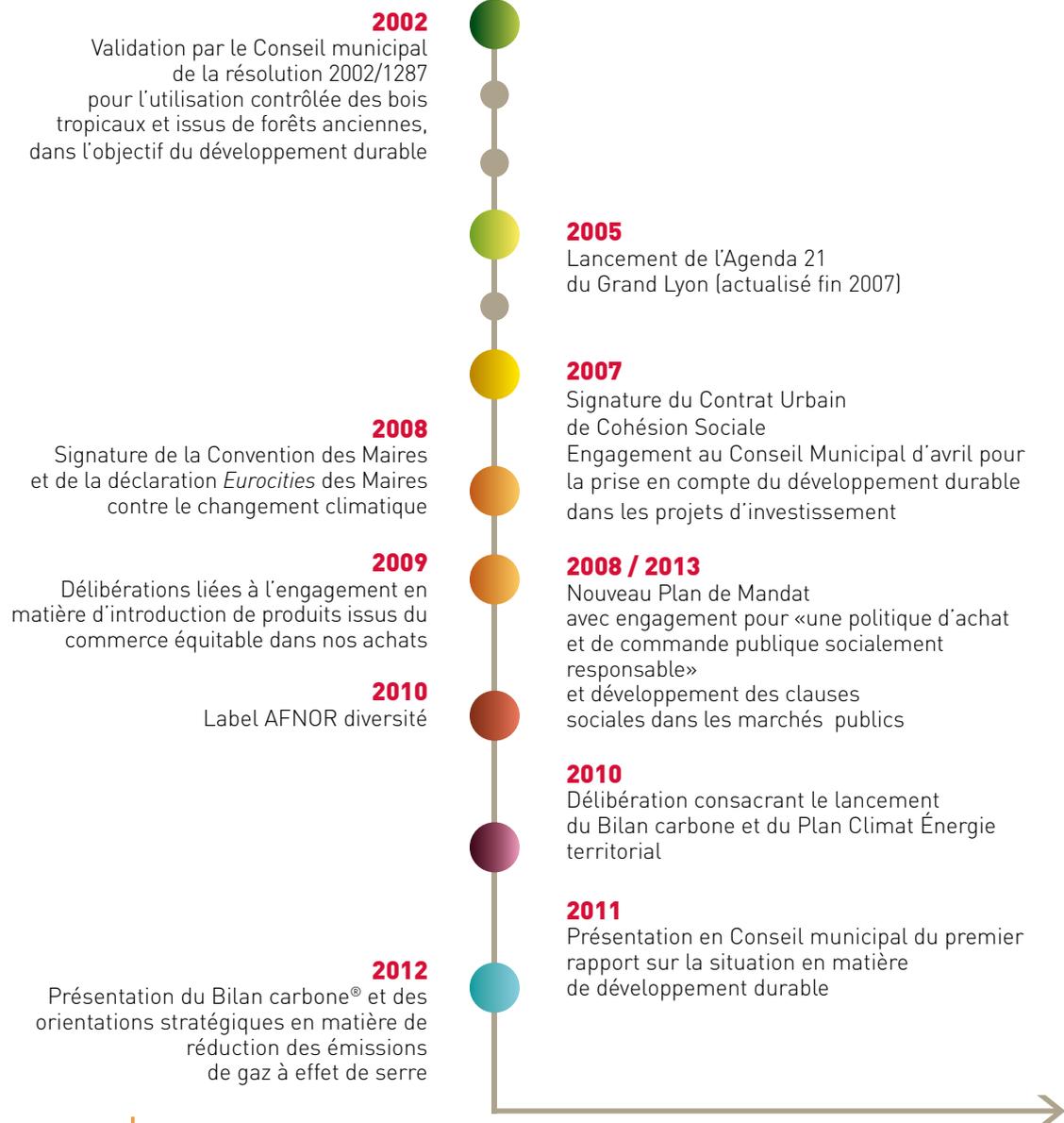
Choisir des produits plus respectueux de l'environnement, du droit social et de l'équité.

→ Côté fournisseur

Inciter nos nouveaux fournisseurs à s'engager dans des démarches de type ISO 14001 (management environnemental), SA 8000 (Norme de Responsabilité Sociale), éco-conception, label diversité... et inciter nos fournisseurs actuels à s'engager dans ce type de démarches.

UNE HISTOIRE QUI DURE

depuis 2002



La CPR et la Ville de Lyon

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

UNE ORGANISATION *tournée vers l'opérationnel*

Un plan d'action en 5 phases :

- Sensibiliser, former et mobiliser les acteurs
- Déployer la culture d'achat responsable
- Planifier les actions opérationnelles
- Développer notre impact vis-à-vis des groupements
- Évaluer nos résultats et améliorer nos pratiques individuelles et collectives

Une organisation à 3 niveaux :

→ LE COMITÉ DE PILOTAGE

Dans le cadre des orientations de l'exécutif municipal, il assure la coordination générale et la réalisation des opérations. Il valide, décide et évalue.

→ LE COMITÉ D'EXPERTS

Il informe et conseille les acteurs de la Commande Publique Responsable (CPR). Il planifie et évalue l'intégration du développement durable (DD) dans la CPR.

→ LE RÉSEAU DE RÉFÉRENTS

Dans sa Direction, chacun des référents pilote la CPR, garantit le plan d'actions en termes d'achat responsable et assure le reporting.

NOTRE ACTION

en 4 dimensions

L'EXEMPLE DE L'ÉCOLE VICTORIEN SARDOU (2012 -2013)

→ ÉCONOMIQUE

- Maîtrise de la qualité et des coûts de construction
- Réduction de la dépense énergétique annuelle et revente de l'électricité photovoltaïque produite
- Estimation et optimisation des coûts de maintenance

→ ENVIRONNEMENTALE

- Bâtiment à énergie positive : lauréat de l'appel à projet PREBAT 2011
- Sobriété et efficacité énergétique : approche bioclimatique, isolation et installations techniques très performantes
- Production d'énergie renouvelable : installation photovoltaïque de 923 m²

→ SOCIALE

- Clauses sociales dans les marchés de travaux selon articles 14 et 14-53 (Code des marchés publics) : 9000 h d'insertion
- Formation des entreprises et des salariés à l'étanchéité à l'air
- Partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation : organisation de formations aux métiers

→ DÉMARCHE PARTICIPATIVE

- Concertation des habitants (avec la Mairie du 7^e arrondissement)
- Consultation des usagers (enseignants, services municipaux)
- Sensibilisation et formation des utilisateurs et gestionnaires à la mise en service du bâtiment



LE JUSTE BESOIN : UNE EXIGENCE

qui doit guider chacune de nos actions
pour préserver les ressources

Le point sur le juste besoin

Définir le juste besoin reste l'un des fondamentaux de tout acheteur.
Il implique plusieurs étapes :

- Analyser le besoin et le remettre en cause
- Analyser le marché via l'étude des pratiques des collectivités et des entreprises (benchmark) et l'analyse du marché et la recherche de fournisseurs (sourcing)

Le juste besoin se traduit aussi par plusieurs facteurs :

- Définition claire des besoins des utilisateurs
- Démarche achat avec échange entre prescripteur et acheteur très en amont
- Rédaction d'un cahier des charges pour spécifier les attentes

Pour améliorer la démarche, le juste besoin peut également prendre en compte d'autres critères :

- Le coût global
- Les variantes à l'offre de base des candidats pour offrir de meilleures performances en matière de développement durable et favoriser l'innovation (art. 50 du Code des marchés publics)
- Les plans d'amélioration continue

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE) & ISO 26000 (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS)

La Responsabilité sociale ou sociétale d'une organisation (RSO) est la responsabilité d'une organisation (entreprise, collectivité...) vis-à-vis de l'impact de ses décisions sur les hommes, le territoire, la société et l'environnement.

Elle se traduit par un comportement responsable et transparent qui :

- Contribue efficacement au développement durable
- Prend en compte les attentes des parties prenantes (citoyens, salariés, clients...)
- Contribue à la santé et au bien-être des populations
- Respecte les normes internationales sociales et environnementales
- Est intégré à l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations externes et internes

La Ville de Lyon souhaite avancer dans le domaine du développement durable et envisage de lancer une démarche RSO.

Dès à présent, elle propose dans son plan de formation un module d'initiation à la norme ISO 26000 qui vise deux objectifs :

- L'amélioration de la qualité de service
- L'orientation en faveur du développement durable

De façon plus globale, il s'agit d'impulser une nouvelle vision d'un management transversal de notre collectivité : **MIEUX S'ORGANISER POUR MIEUX SERVIR.**

Une prise en compte de chaque instant

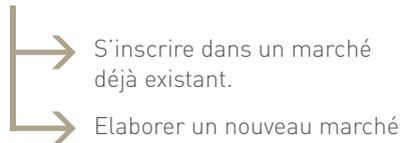
Depuis la planification du besoin, jusqu'à son contrôle final, le développement durable est systématiquement pris en compte à chaque étape du processus de commande publique :

1. Initialiser et planifier le besoin
2. Optimiser la stratégie d'achat
3. Rédiger les pièces de marchés
4. Sélectionner les titulaires
5. Contrôler l'exécution du marché

Le processus de la commande publique responsable (CPR) dans le détail

1. Initialiser et planifier le besoin

1 besoin = 2 possibilités



Pour définir la pertinence des marchés, le comité technique considère plusieurs critères :

- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux
- Faisabilité
- Objet, durée et montant du marché
- Technicité, expertise interne ou externe
- Coût de la démarche et impact

Sur 2011 et 2012, plus de 700 consultations ont été planifiées

2. Optimiser la stratégie d'achat

Cette phase s'entend au regard du ratio
Qualité / Coût / Délai / Développement Durable

Une stratégie d'achat en 4 phases

- Analyse de l'existant selon l'analyse matricielle Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces
- Analyse du marché et recherche de fournisseurs (sourcing) pour connaître le marché : acteurs, bonnes pratiques et contraintes, capacités
- Étude des pratiques de la concurrence (benchmark)
- Étude et définition du besoin pour obtenir le juste nécessaire

Les marchés à forts enjeux représentent 80 % du montant annuel des achats de fournitures et de services de la Ville de Lyon.

Le processus de la commande publique responsable (CPR) dans le détail

3. Rédiger les pièces de marchés

Le donneur d'ordre formule ici ses exigences et définit différents éléments de développement durable :

- Marchés réservés
- Conditions d'exécution
- Spécifications techniques
- Référence à des normes, éco-labels ou équivalents

4. Sélectionner les titulaires

→ Côté candidatures

Cette sélection se fait en fonction du profil et de la capacité à répondre au marché

→ Côté offres

Elles sont évaluées en tenant compte de la réponse aux critères ou exigences prédéfinis du développement durable :

- Performance en matière de protection de l'environnement et de cohésion sociale
- Innovations
- Coût global d'utilisation

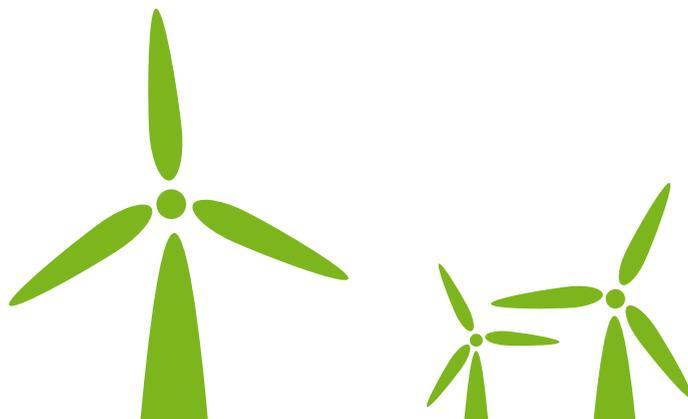
5. Contrôler l'exécution du marché

Tout comme les autres critères, les volets sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le suivi d'exécution grâce à des fiches de contrôle réception (FCR).

Leur rôle ? Détecter les non-conformités et instaurer si nécessaire des plans d'action. Ceci constitue une vraie démarche d'amélioration continue impliquant des plans de progrès élaborés avec tous nos principaux fournisseurs et prestataires.

6. ...et demain, évaluer les fournisseurs

En termes de fournitures et services, **47%** des marchés de la Ville de Lyon intégraient en 2010 des éléments de développement durable.



→ La CPR : un défi en **3** dimensions

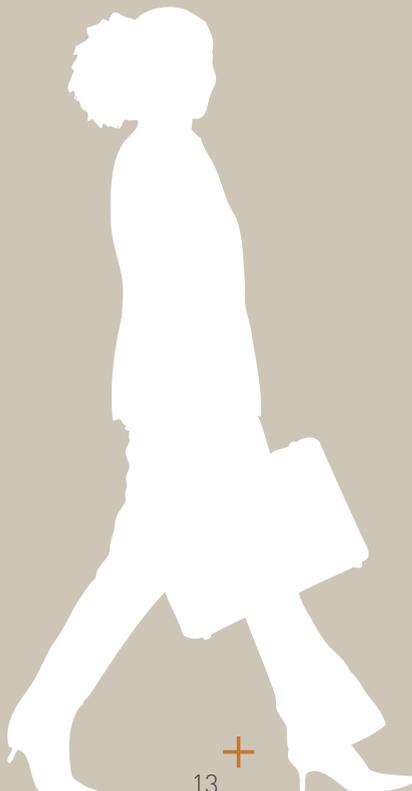
La performance globale

Pour être effective, la performance globale doit être la résultante de l'intégration des 3 dimensions économique, environnementale et sociale. Dans le cadre de la Commande Publique Responsable, il s'agira donc de favoriser la prise en compte systématique de ces 3 piliers du développement durable :

Dimension
économique

Dimension
environnementale

Dimension
sociale



La CPR : un défi en 3 dimensions

La dimension économique

Qui dit développement durable dit bien évidemment un volet économique maîtrisé.

Le problème n'est pas tant d'acheter le moins cher possible, mais d'acheter au juste prix afin d'éviter de réinvestir pour compenser des non qualités.

Cette dimension économique constitue un objectif essentiel pour la Ville de Lyon. En interne, la Direction de la commande publique (DCP) assure l'optimisation des coûts, des délais et de la qualité des achats tout en sécurisant les marchés et en incluant, dès que possible, les dimensions sociale et environnementale.

Véritable interface entre le marché fournisseurs et ses clients internes, la Direction de la commande publique de la Ville de Lyon contribue donc directement :

- à une meilleure gestion des deniers publics
- à sa politique de qualité totale
- au développement de nouveaux produits
- à l'amélioration des délais de mise sur le marché
- à la sécurisation des procédures

QUELQUES CHIFFRES CLÉS ANNUELS :

- 200 millions d'euros d'achats (fournitures, services et travaux)
- 700 marchés (en moyenne) notifiés chaque année
- 8 segments - 21 pôles et 400 familles d'achats en fournitures et services
- 50 000 commandes/an en fournitures et services
- 7 acheteurs fournitures et services : Mobilier / Nettoyage, déchets, espaces verts / Logistique, roulant, énergie / Communication, événementiel - Moyens généraux / Services Informatiques, Télécom / Prestations Intellectuelles
- 2 acheteurs travaux : Travaux / Aménagement / Construction

L'OPTIMISATION DE LA STRATÉGIE ACHAT

dans une approche en coût global

L'INTÉRÊT de la démarche :

Par un processus d'analyse de la valeur, l'approche du coût global vise deux objectifs :

→ Éviter les coûts inutiles grâce à :

- Une meilleure conception (exemple : durabilité, efficacité)
- Une meilleure adéquation entre les niveaux d'équipement et les besoins réels
- Une meilleure adaptation au contexte
- Une sécurisation des procédures juridiques
- Une meilleure conformité entre l'offre et la demande

→ Intégrer les coûts induits dans le choix du mieux disant

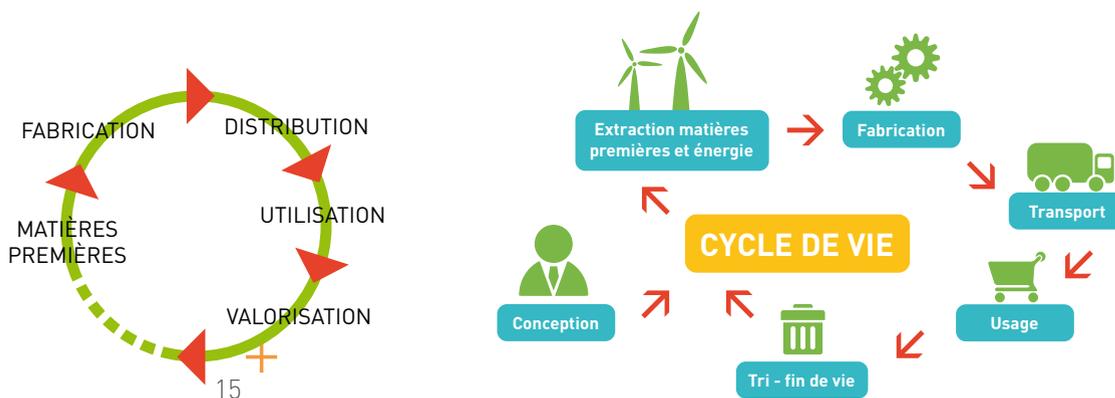
LE COÛT GLOBAL : NOUS SOMMES TOUS ENGAGÉS

- Le prescripteur et le technicien : en améliorant la conception et le cahier des charges
- L'acheteur : en optimisant la stratégie d'achat (de l'analyse du besoin à sa remise en cause pour définir, au mieux, le juste besoin)
- Le qualitatif : en évitant les avenants, les malfaçons et en favorisant la fourniture des prestations conformes aux engagements initiaux des titulaires
- Le gestionnaire marché : en réduisant les sur-procédures et les annulations potentielles de celles-ci, et en sensibilisant les acteurs sur les conséquences éventuelles de leurs choix

LA MÉTHODOLOGIE ENGAGÉE : LE COÛT GLOBAL DU CYCLE DE VIE

Selon le Chartered Institute of Purchasing and Supply, le coût global du cycle de vie doit couvrir :

- Les coûts d'achat et tous les coûts associés (livraison, installation, mise en service, etc.)
- Les coûts de fonctionnement (notamment l'énergie, les pièces de rechange et l'entretien)
- Les coûts de fin de vie comme la mise hors fonction, l'élimination et la revalorisation



Pour mieux comprendre, un exemple :

le coût global d'un véhicule pour la Ville
(source achat éco concept) :



DÉMARCHES CONCRÈTES À LA VILLE DE LYON :

- **MARCHÉ DES DÉPLACEMENTS :**
des coûts indirects réduits ;
les frais d'agence de voyage sont passés de 12 à 5 € par commande.
- **MARCHÉS DES LANTERNES DE VOIERIE :**
le taux de recyclabilité a été intégré dans le mémoire justificatif des offres.
Le fournisseur sélectionné s'est engagé sur un taux de 95 %.

LA DÉMARCHE EN COÛT GLOBAL APPLIQUÉE AUX MARCHÉS DE TRAVAUX DE LA VILLE DE LYON

L'approche en coût global fait partie intégrante de la démarche de qualité environnementale des bâtiments qui est conduite à la Ville de Lyon, en particulier les cibles d'éco-gestion : économies d'énergie, économie d'eau, gestion des déchets, entretien et maintenance.

La formation des utilisateurs au pilotage des installations reste donc la clé de ces économies. Mais la réduction des coûts passe aussi par la conception du projet et le contrôle des choix techniques en termes de consommation d'énergie ou de coût de la maintenance à venir des bâtiments.

L'OPTIMISATION **de** la qualité

La Direction de la commande publique de la Ville de Lyon a développé un **système de management par la qualité (SMQ)** basé sur les préceptes de la **norme ISO 9001** avec pour objectif unique la satisfaction de nos «clients internes». Cette démarche a nécessité une rationalisation et une modélisation complète des processus de la Direction de la commande publique (DCP) depuis l'initialisation des besoins jusqu'à l'exécution des marchés.

Aujourd'hui, la mission du service qualité est double :

- Mise en place et gestion du système de management par la qualité de la direction
- Pilotage qualité des marchés (suivi des marchés durant leur exécution)

1. MISE EN PLACE ET GESTION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ DE LA DIRECTION

L'approche management par la qualité nous fournit une méthode pour :

- Maîtriser le fonctionnement de notre Direction
- Clarifier les rôles et les responsabilités exercées
- Analyser et améliorer notre organisation de manière continue
- Viser l'optimisation des ressources
- Mettre la satisfaction des «clients internes» au centre de nos préoccupations

L'engagement de la Direction de la commande publique (DCP) s'est concrétisé par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008 en septembre 2011. La DCP s'inscrit donc dans un processus d'amélioration permanent alimenté par les nombreux retours et la participation nécessaire de tous les acteurs concernés.

2. PILOTAGE QUALITÉ DES MARCHÉS (suivi des marchés durant leur exécution)

Concernant le suivi des marchés en phase d'exécution, la Direction de la commande publique (DCP) a développé des outils permettant aux utilisateurs des marchés («clients internes») de faire remonter les problèmes (appelés non-conformités) qu'ils rencontrent sur les marchés. La fiche contrôle réception (FCR) est l'un de ces outils. Elle permet de signaler les non-conformités des fournitures et prestations livrées à la Ville de Lyon. Cet outil est le relais entre les utilisateurs des marchés et le service qualité de la DCP. Couplée à des questionnaires de satisfaction titulaires et clients, transmis et analysés lors de chaque reconduction de marchés et à des audits terrains, la fiche contrôle réception (FCR) offre une vue exhaustive des points positifs, négatifs et axes d'amélioration à la fois sur le marché, le titulaire, voire notre propre organisation.

Le pilotage qualité des marchés vise plusieurs objectifs :

- S'assurer de la bonne exécution des marchés
- Centraliser les problèmes rencontrés sur des marchés et les remonter au fournisseur afin qu'il engage des actions d'amélioration (toute non-conformité appelle un plan d'action correctif)
- Avoir plus de poids face aux titulaires
- Appliquer les pénalités lorsqu'elles sont prévues au contrat et lorsque le titulaire ne respecte pas les engagements fixés dans son offre
- Optimiser notre besoin via le recensement d'axes d'amélioration pour de futurs marchés
- Au final, mieux satisfaire les clients internes des marchés

La CPR : un défi en 3 dimensions / La dimension économique



ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

LE DÉVELOPPEMENT de *partenariats territoriaux*

NOS OBJECTIFS

- Mutualiser nos pratiques
- Grouper certains de nos achats
- Développer une politique achat harmonieuse et territoriale
- Dégager de nouvelles économies

INTÉRÊT DE LA DÉMARCHÉ

UN PARTAGE DE LA DÉMARCHÉ → COÛTS DE FONCTIONNEMENT RÉDUITS

UN ÉCHANGE D'IDÉES ET DE SOLUTIONS TECHNIQUES → MEILLEURE PRODUCTIVITÉ

DES MARCHÉS UNIQUES POUR PLUSIEURS ENTITÉS → VOLUME ACHAT MASSIFIÉ ET RÉDUCTION DES COÛTS

QUELS SONT LES ACHATS CONCERNÉS ?

Les segments regroupant les critères suivants :

- Fort volume achat
- Niche
- Gain potentiel accessible et important pour les 1^{ers} groupements
- Peu de contrainte spécifique
- Marché fournisseurs oligopolistiques avec des acteurs de taille importante

CONCRÈTEMENT : UN RÉSEAU TERRITORIAL

La Ville de Lyon a créé en 2010 un réseau territorial appelé «groupe d'échanges et groupements d'achats». Outre la Ville de Lyon, il est composé de plusieurs entités publiques : Grand Lyon, Hospices Civils de Lyon (HCL), Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Bailleurs sociaux, Aéroport Saint Exupéry, SNCF...

- Quels objectifs ?**
- Partager les bonnes et mauvaises pratiques
 - Acheter ensemble
 - Dégager de nouvelles économies

DES EXEMPLES DE GROUPEMENTS RÉALISÉS ENTRE 2009 ET 2011 :

- Marché de fournitures de bureau – Villeurbanne et Lyon
- Marché des déplacements de délégations – Grand Lyon et Lyon
- Marchés de matériaux de construction – Hospices Civils de Lyon (HCL) et Lyon

La CPR : un défi en **3** dimensions

La dimension environnementale

Au même titre que l'économique ou le social, l'environnement constitue un pilier essentiel du développement durable. Il est donc un facteur incontournable de la Commande Publique Responsable.

Bien plus que le simple achat de produits respectueux de l'environnement, c'est tout un état d'esprit tourné vers le durable qui doit guider notre réflexion. Qualité environnementale des constructions, maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), développement de l'agriculture et des produits biologiques... Autant d'éléments qui doivent guider chaque responsable, chaque agent dans ses actes d'achats responsables.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon marque son engagement dans ce domaine en démontrant que la dimension environnement est centrale dans sa stratégie de développement à court et moyen terme. D'où notre souci de développer le réflexe «éco-responsable» dans notre stratégie achat. Un challenge au quotidien pour nous tous et pour le bien-être des générations futures !



ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENT

de la Ville de Lyon

	MARCHÉS DE TRAVAUX	MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES	TOUS MARCHÉS
2010	Clauses environnementales dans 100% des marchés	Clauses environnementales et /ou critères d'attribution dans 42% des marchés	Lancement du Bilan carbone et du Plan climat énergie territorial
2012	Plan de rénovation énergétique		Plan climat énergie territorial établi
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement du plan de rénovation énergétique • Bâtiments neufs systématiquement à énergie positive 	Clauses environnementales dans 100% des marchés ayant un impact environnemental	Atteinte des 3 x 20 : <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les émissions de gaz à effet de serre • Réduire de 20% la consommation d'énergie • Atteindre 20% d'énergies renouvelables

Quelques définitions

- Les achats verts** → ceux qui minimisent l'impact sur l'environnement à toutes les étapes de leur cycle de vie
- Les éco-produits** → ceux qui ont moins d'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie par rapport à d'autres produits standard d'usage similaire. On les appelle aussi «produits verts», «produits éco-responsables»...
- L'éco-construction** → consiste à créer un bâtiment doté des technologies pour respecter au mieux l'environnement et l'écologie, en cherchant aussi à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu, en utilisant des ressources naturelles et locales

LES PRINCIPALES COMPOSANTES

de *la dimension environnementale*

1 → L'analyse du cycle de vie

Aller de l'éco-conception d'un produit jusqu'à son recyclage / élimination

2 → L'origine et la traçabilité des matières premières

Etudier la provenance des matières premières afin d'utiliser de façon raisonnée les ressources naturelles des milieux fragiles ou protégés

3 → Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

Estimer toutes celles émises lors des étapes conception, fabrication, utilisation, valorisation et transport

4 → La sécurité et le bien-être des utilisateurs

Il s'agit là de notre principale motivation pour changer nos pratiques

5 → La qualité environnementale des bâtiments

Elle regroupe :

- L'éco-construction (choix constructifs et management responsable des chantiers)
- L'éco-gestion (performance énergétique, gestion de l'eau, des déchets d'activité et maintenance des bâtiments)
- Le confort et la santé des occupants



LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

et *la maîtrise de l'énergie : deux objectifs majeurs*

LES ENJEUX

L'objectif international de maintenir le réchauffement climatique moyen en dessous de 2°C s'est traduit en France par le «Facteur 4», à savoir diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Il s'est aussi traduit par la loi Grenelle II qui rend obligatoire l'adoption de plans climats territoriaux dans chaque collectivité de plus de 50 000 habitants.

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon a déjà engagé plusieurs actions :

- Choix d'une flotte de véhicules plus respectueux de l'environnement
- Rationalisation des émissions des équipements informatiques (mutualisation, réduction du volume d'impression, virtualisation)
- Isolation thermique des bâtiments

DEUX DÉFINITIONS POUR BIEN COMPRENDRE...

- Maîtrise de l'énergie (MDE) : techniques et changements de comportement servant à diminuer la consommation d'énergie d'un bâtiment, d'un territoire, d'un pays afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et l'empreinte écologique.
- Gaz à effet de serre (GES) : ils contribuent à l'effet de serre. En augmentation dans l'atmosphère, leur concentration est à l'origine du réchauffement climatique.

... ET DES OBJECTIFS POUR 2020

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES de 20 %
- Porter à 20 % la part d'énergie renouvelable dans notre consommation

→ PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET) ET LE GRAND LYON

Ce Plan s'inscrit dans celui du Grand Lyon et dans le périmètre d'une «Conférence Énergie Climat». La Ville de Lyon prend part au collège «Institutions». Les travaux engagés ont permis l'élaboration de deux documents :

- Un scénario «Grand Lyon sobre en carbone»
- Une «feuille de route» énergétique et climatique du territoire à horizon 2020. Elle détaille les actions à mettre en œuvre, leur efficacité et leur caractère prioritaire

→ BILAN CARBONE ET PCET DE LA VILLE DE LYON

En octobre 2010, le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre «patrimoine et services» de la Ville était lancé. Il a permis la passation d'un marché de prestations intellectuelles répondant à ces objectifs :

- Évaluer les émissions de GES de nos activités et mesurer leur impact sur l'effet de serre afin de les hiérarchiser
- Constaté la consommation d'énergies fossiles de nos activités et voir comment les réduire
- Proposer un plan d'action stratégique pour réduire ces émissions et notre vulnérabilité énergétique et économique

Présenté début 2012, ce diagnostic a été suivi d'«ateliers carbone» pour mettre en œuvre les «3x20» au sein de groupes de travail qui proposeront un Plan Climat Énergie municipal «patrimoine et services» en adéquation avec celui du Grand Lyon.

BÂTIMENTS ET TRAVAUX : l'ère de l'éco-construction

LES ENJEUX

En neuf et en rénovation, notre objectif est de construire dans une perspective de développement durable pour toujours améliorer le confort des occupants et réduire les impacts environnementaux, mais aussi la consommation des ressources.

LE DISPOSITIF EN TERMES DE CPR

- Les marchés cibles : travaux et prestations intellectuelles associées
- Le volet environnemental intégré dans les conditions d'exécution
- Le volet environnemental intégré dans l'analyse des offres

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon a déjà engagé plusieurs actions :

- 100 % des marchés de travaux et prestations intellectuelles réalisés dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnementale® (HQE®)
- Respect des exigences d'éco-construction sobres en énergie, tout en favorisant l'insertion professionnelle sur les chantiers
- Démarche de qualité environnementale intégrée à celle des services techniques dans le processus de conduite d'opérations

DEUX DÉFINITIONS POUR BIEN COMPRENDRE...

- Qualité environnementale des bâtiments (QEB) : pratique consistant à réduire les impacts environnementaux d'un bâtiment grâce à sa conception, ses caractéristiques constructives et sa localisation
- Haute Qualité Environnementale® (HQE®) : démarche basée sur 14 cibles d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES GROUPES SCOLAIRES, 1957 - 2013

ARRONDISSEMENT	ÉCOLE	ANNÉE D'OUVERTURE	CONSOMMATION D'ÉNERGIE (KWHEP/M²SHON/AN)	ÉTIQUETTE ÉNERGIE CORRESPONDANTE (CF DPE)
7 ^e	Groupe scolaire Victorien Sardou	2013	35	A+
8 ^e	Groupe scolaire Marie Bordas	2013	55	B
3 ^e	Groupe scolaire Aimé Césaire	2010	137	C
7 ^e	Groupe scolaire Ravier	2006	140	C
4 ^e	Groupe scolaire Commandant Arnaud	1886	235	E
8 ^e	Groupe scolaire Jean Mermoz	1957	309	E

La CPR : un défi en 3 dimensions / La dimension environnementale

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

les cantines en première ligne

LES ENJEUX

La consommation de produits locaux issus de l'Agriculture Biologique permet de répondre :

AUX ENJEUX DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

- Protéger les animaux, les plantes, les sols et l'eau (production sans pesticides chimiques de synthèse, sans engrais chimiques, sans Organisme Génétiquement Modifié)
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

- Consommer des produits de saison, frais, sans colorants ni conservateurs de synthèse et autres composants chimiques

AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Dynamisation du tissu économique local, notamment agricole, préservation des emplois

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, les cantines et les crèches de la Ville de Lyon utilisent déjà des produits issus de l'agriculture biologique :

- 2011 :**
- 26 % de la totalité des produits servis dans les cantines soit :
 - 50 % des produits frais hors laitages, fromages et viande bovine
 - 50 % des céréales et farines
 - 100 % des jus d'orange et de citron dans les crèches

OBJECTIFS 2015 : • 100 % du pain dans les cantines, 40 % des produits pour les crèches

PRODUITS LOCAUX : RAPPROCHONS-NOUS !

Les cantines scolaires distribuent déjà des produits locaux issus d'exploitations agricoles situées à proximité de leur lieu de consommation. Ce sont donc des produits de saison, qui voyagent moins et favorisent le commerce local.

Elles distribuent par exemple des pommes issues des Monts du Lyonnais.

POUR ALLER PLUS LOIN : LES CIRCUITS COURTS !

Les circuits courts présentent un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. C'est donc un commerce plus solidaire et durable à promouvoir.

EXEMPLES D' ACTIONS ÉCO-RESPONSABLES

dans le domaine des biens et services

NOS PRIORITÉS	NOS ACTIONS CONCRÈTES
Vêtements labellisés	→ Achats de vêtements au label Oeko-Tex standard 100 (sans colorants ni composants nocifs pour l'environnement ou la santé)
Achats de fournitures scolaires et de bureau éco-responsables	→ 3 518 produits éco-responsables proposés aux enseignants
Recyclage des uniformes de police et du matériel d'éclairage scénique	→ Reprise par un prestataire de 2 410 vêtements et de matériel d'éclairage scénique en fin de vie
Réduction et maîtrise des consommations d'énergie pour atteindre le niveau de 1989 d'ici à 2014	→ Travaux de remplacement des installations d'éclairage public

NOS ACTIONS

Grâce à la participation de nombreux agents et services, des progrès indéniables dans l'achat et le recyclage du papier ont été réalisés.

1. ACHAT DE PAPIER (Direction de la commande publique, DSIT et services)

2010 : 99 % du papier acheté est certifié «forêt en gestion durable» et 5% «papier recyclé»

OBJECTIFS 2015 : 40% de papier recyclé (composé de 50 à 100 % de fibres recyclées selon les contraintes techniques des utilisateurs et les exigences qualitatives)
Diminution du volume global de papier consommé

2. RECYCLAGE DU PAPIER (Gestion urbaine de proximité)

2002 : Création d'un marché de «Collecte sélective des papiers de bureau et cartons à la Ville de Lyon»

- Équipement progressif de tous les bureaux en poubelles sélectives à 2 compartiments ou en «corbeilles de récupération»
- Équipement progressif de tous les services de «bacs bleus» pour récupérer les papiers et cartons

2002 : 10 bâtiments équipés (dont Hôtel de Ville, Opéra, Archives...) et 7 tonnes de papiers et cartons récupérés et recyclés

2010 : 170 bâtiments de la Ville sont équipés (dont les 140 écoles) et 160 tonnes de papiers sont recyclés

OBJECTIF 2015 : les 200 principaux bâtiments équipés (dont la Bibliothèque centrale) et 200 tonnes de papier recyclés.



EXEMPLES D' ACTIONS ÉCO-RESPONSABLES

dans le domaine des espaces verts

NOS PRIORITÉS

La Ville de Lyon s'engage sur trois facteurs :

- Maîtrise des pollutions
- Respect de la réglementation
- Amélioration continue pour l'environnement

NOS ACTIONS CONCRÈTES

- Gestion des déchets (valorisation et recyclage, réduction du volume de déchets verts, préférence de filières courtes, broyage et compostage systématiques)
- Développement de techniques alternatives
- Préservation des ressources en eau
- Récupération des eaux de pluie
- Maîtrise et réduction des consommations d'énergie



EXEMPLES D' ACTIONS ÉCO-RESPONSABLES

dans le domaine de la construction

Depuis 2007, la démarche Haute Qualité environnementale (HQE®) est intégrée à tous les travaux :

MENUISERIE - CHARPENTE :

- Sélection d'essences durables
- Utilisation de bois éco-certifiés
- Limitation de produits nocifs

PEINTURE :

- Limitation de la présence des Composés Organiques Volatiles (COV)
- Utilisation de peintures labellisées
- Interdiction des pigments à base de métaux lourds

NOS ACTIONS CONCRÈTES

Groupe scolaire Aimé Césaire :

Utilisation de bois certifiés FSC¹ ou PEFC² type douglas pour la charpente ou pin sylvestre pour les menuiseries.

Construction du groupe scolaire Marie Bordas :

- Choix constructifs privilégiant la durabilité des matériaux dans le temps : façades sur rue en béton, façades intérieures sur ossature bois avec bardage en mélèze sans traitement, châssis ouvrants
- Utilisation importante de bois dans la construction : 40 dm³/m² SHON
- Utilisation de bois certifiés FSC ou PEFC pour les charpentes et les menuiseries extérieures
- Utilisation de peintures certifiées NF environnement
- Peinture minérale dans les salles de classe (aucun dégagement de polluant)

¹ Forest Stewardship Council (écolabel sur la production ou l'utilisation de bois respectueuse de l'environnement).

² Programme for the Endorsement of Forest Certification (programme de reconnaissance des certifications forestières)

DES PROJETS «VERTS» AMBITIEUX

en *perspective*

3 CONSTRUCTIONS NEUVES À DÉCOUVRIR

- **LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**, qui produira 40 % des besoins de la future halle d'athlétisme de la Duchère (9^e arrondissement) grâce à 900 m² de modules.
- **LA PREMIÈRE ÉCOLE À ÉNERGIE POSITIVE**. En 2013, le groupe scolaire Victorien Sardou accueillera les élèves dans un bâtiment qui produira la totalité de son énergie grâce à une installation photovoltaïque. L'établissement bénéficiera également d'autres équipements à la pointe de l'éco-conception :
 - Système de maçonnerie incluant voile béton, isolation thermique par l'extérieur...
 - Éclairage naturel optimisé par une toiture avec versant vitré (shed) et patios à verrière motorisée
 - Chauffage par pompe à chaleur sur nappe phréatique
 - Ventilation double flux
- **3 BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION (BBC)** : la MJC de la Confluence (2^e arrondissement), l'espace associatif Montchat (3^e arrondissement) et le groupe scolaire Marie Bordas (8^e arrondissement). Cette école bénéficiera d'une toiture végétalisée, de matériaux durables et de systèmes techniques aussi performants que peu consommateurs d'énergie.



Photo Laurence Danière / Mission Lyon La Duchère - 2011.

La dimension sociale

La dimension sociale de la Commande Publique Responsable permet de répondre à des préoccupations sociales et territoriales en utilisant l'effet levier des différentes opportunités du Code des marchés publics.

Cette dimension revêt plusieurs aspects et traite différentes problématiques à découvrir dans les pages suivantes :

- L'accès à l'emploi au plus grand nombre avec une intégration systématique de « clauses d'exécution » dans les marchés importants afin de rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises et inversement
- L'élaboration de « marchés d'insertion professionnelle et de qualification » dans les Directions. Une façon de concilier l'achat de prestations et une démarche d'insertion socio-professionnelle
- Une politique active d'insertion et de reconnaissance des travailleurs en situation de handicap pour promouvoir la diversité des talents, l'égalité des chances et changer le regard sur le handicap
- L'égalité de traitement et la prévention des discriminations afin de favoriser la diversité de la ville et dans la ville
- Le développement du commerce équitable qui a valu à Lyon d'être la 1^{ère} ville engagée dans l'achat public équitable dès 2005



LE SOCIAL :

un facteur essentiel dans notre engagement

NOS OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à l'insertion et à l'emploi de 500 Lyonnais / an
- Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés
- Promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations
- Développer la part du commerce équitable dans nos marchés

LA DÉMARCHÉ DE LA VILLE DE LYON

+	4 AXES	EMPLOI INSERTION Art. 30* / Art 14* et Art.14-53*	HANDICAP Art. 15	ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	COMMERCE ÉQUITABLE
+	RÉALISÉ EN 2010	80 000 heures d'insertion professionnelle par an 300 bénéficiaires	80 k€ / an en marchés réservés	Obtention du label Afnor diversité par 13 Directions de la Ville	50 % des céréales dans les marchés de restauration
+	OBJECTIFS HORIZON 2015	120 000 heures d'insertion professionnelle par an 500 bénéficiaires	500 k€ /an en marchés réservés	Déploiement du label Afnor auprès de 65 % des Directions Sensibilisation de tous les candidats aux marchés publics 2018 : 100 % des Directions engagées	Marchés des crèches : 50 % des sucres, riz et pâtes en biologique ou équitable Marchés traiteurs : 100 % du café et des jus de fruits

* Code des marchés publics

LE PROCESSUS

En pratique, cette démarche se décompose en 4 étapes :

1. Étudier la pertinence d'une démarche d'insertion et la capacité du marché à répondre aux exigences d'insertion
2. Déterminer le volume souhaité et la part de main d'œuvre à attribuer à l'insertion ou au secteur protégé et adapté
3. Rédiger précisément les pièces de marchés (volume horaire minimum, lot réservé à un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou un Établissement Adapté (EA), public prioritaire, objectifs qualitatifs, dispositif et suivi d'évaluation)
4. Intégrer dans les marchés un questionnaire de sensibilisation à la prévention des discriminations

LES CLAUSES SOCIALES :

un levier pour l'emploi, un tremplin vers l'entreprise

LES CLAUSES D'INSERTION, DÉFINITION

Ces clauses font référence à 2 articles du Code des marchés publics :

- L'article 14 : qui permet aux acheteurs publics d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion. Cette action correspond à un volume déterminé d'heures de travail
- La combinaison des articles 14 et 53 : par cette disposition, on va promouvoir les performances en matière d'insertion comme critère de choix des entreprises. C'est aussi une disposition clé pour favoriser la co-traitance avec des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Entreprise d'Insertion (EI), Régie de Quartier (RQ), Association Intermédiaire (AI), Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

LES ENJEUX

- Promouvoir l'insertion professionnelle par le biais de la commande publique
- Inscrire les entreprises dans une démarche de Responsabilité Sociétale et les rapprocher des territoires et des publics prioritaires
- Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et les rapprocher des exigences des entreprises et du marché du travail
- Construire des parcours d'insertion professionnelle qui débouchent sur l'emploi durable
- Contribuer à la cohésion sociale et territoriale

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux d'insertion, la Ville de Lyon agit concrètement en intégrant des clauses d'insertion dans ses marchés.



MARCHÉS DE TRAVAUX :

- Construction de la Halle d'athlétisme de la Duchère
- Réhabilitation de l'immeuble Pizay-Serlin
- Construction de la crèche «Valéo»

MARCHÉS DE SERVICES :

- Enquête écoute habitants
- Restauration scolaire
- Déménagement



ENTRE 2008 ET 2011 :

90 000
HEURES TRAVAILLÉES

300
BÉNÉFICIAIRES

54 %
D'ACCÈS À L'EMPLOI
OU À LA CRÉATION
D'ENTREPRISES,
6 MOIS APRÈS LA SORTIE
DU DISPOSITIF

La CPR : un défi en 3 dimensions / La dimension sociale

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

LES MARCHÉS D'INSERTION, DÉFINITION

Ces marchés font référence à un article du Code des marchés publics :

L'article 30 stipule que «Les marchés et les accords-cadres ayant pour objet des prestations de services qui ne sont pas mentionnées à l'article 29 peuvent être passés, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 28». Il permet d'acheter une démarche d'insertion socio-professionnelle fondée sur une activité ou une prestation concrète, à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : Entreprise d'Insertion (EI), Régie de Quartier (RQ), Association Intermédiaire (AI), Atelier Chantier d'Insertion (ACI). Ces structures font partie du secteur de l'économie sociale et solidaire.

LES ENJEUX

- Promouvoir l'emploi d'insertion par le biais de marchés de travaux ou de services articulant une démarche d'insertion et des prestations identifiées
- Favoriser l'accès à la commande publique des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont très éloignées
- Construire des parcours d'insertion professionnelle individualisés qui débouchent sur l'emploi durable
- Contribuer à l'inclusion et à la cohésion sociale

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

Pour répondre à ces enjeux, des Directions de la Ville de Lyon agissent concrètement en intégrant une démarche d'insertion professionnelle dans différents marchés :

- Marché traiteurs
- Ouverture et fermeture de parcs et jardins
- Entretien des espaces verts
- Confection de rideaux des écoles
- Action de propreté dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité (GUP)



ENTRE 2007 ET 2011 :

200 000

HEURES TRAVAILLÉES

1300

BÉNÉFICIAIRES

39 %

D'ACCÈS À L'EMPLOI
OU À LA FORMATION

6 MOIS APRÈS LA SORTIE DU DISPOSITIF



EMPLOI ET HANDICAP :

pour une ville encore plus inclusive

Pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, l'article 15 du Code des marchés publics permet de réserver certains lots ou marchés à des structures employant des personnes reconnues handicapées. Il s'agit des Entreprises Adaptées (EA) et des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

LES ENJEUX

Développer les marchés réservés (Art. 15) en faveur des personnes handicapées pour atteindre 3 objectifs majeurs :

- Agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Changer le regard sur le handicap
- Respecter les obligations légales d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de 6 % de l'effectif global et participer à la contribution payée par la Ville au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPH FP)

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon agit concrètement :

- Traiteur Messidor, Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Pour les Villes de Lyon et Villeurbanne, une Entreprise Adaptée (EA) réalise près de 300 000 notes repositionnables et chemises / sous chemises
- Développement de partenariats avec les réseaux professionnels d'EA et d'ESAT



CHACQUE TRANCHE DE 16 227 euros de dépenses

(article 15 du CMP) participe à la contribution de la Ville de Lyon au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à hauteur de **5 400 euros**.

ACHATS EN «MARCHÉS RÉSERVÉS» ART. 15 :

2010 :  **80 K€**

OBJECTIF 2015 :  **500 K€**



ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ : *pour une ville plus juste*

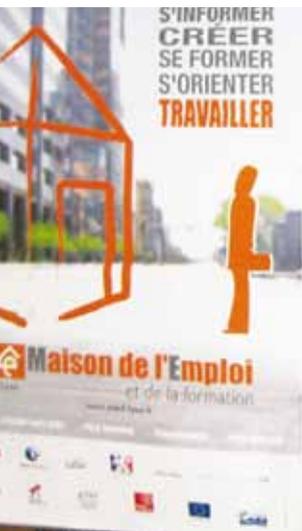
LES ENJEUX

- Promouvoir l'égalité et la diversité sur le territoire lyonnais
- Sensibiliser les candidats aux marchés de la Ville de Lyon au respect de l'égalité de traitement
- Encourager les fournisseurs à développer une politique d'égalité dans la gestion des ressources humaines

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon agit concrètement :

- Communication sur son engagement (détention du Label Afnor Diversité depuis 2010 et adhésion à la charte européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale en 2012)
- Information aux entreprises sur la législation en vigueur en termes de non-discrimination et d'égalité de traitement comme sur les outils contribuant à cette démarche (Label, Charte, Démarche qualité...)
- Réalisation d'un questionnaire de sensibilisation destiné aux candidats soumissionnaires



ZOOM SUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

Ces notions visent à garantir l'égalité de traitement et à faire respecter le principe de non-discrimination dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines. Son objet ? Contribuer au développement de bonnes pratiques et méthodes en matière de recrutement, d'évolution professionnelle et de gestion des ressources humaines afin de favoriser la diversité.

COMMERCE ÉQUITABLE :

<<acheter juste>> et pas <<juste acheter>>

LES ENJEUX

- Le développement économique en rémunérant au plus juste et en favorisant un développement local durable
- Le développement social en respectant les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en développant des projets sociaux par la coopération
- La préservation de l'environnement et l'encouragement au passage à l'agriculture biologique

NOS ACTIONS

Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon agit concrètement :

- SUR LE MARCHÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2010 :
50 % des céréales issues du commerce équitable (11 tonnes de riz – 6 tonnes de quinoa)
100 % du café et 100 % des jus de fruits sur l'ensemble des marchés traiteurs
- SUR LE MARCHÉ DES CRÊCHES :
100 % du quinoa, 50 % du riz grain long



Lyon,
1^{ère} ville engagée
sur l'achat public
équitable
en 2005

Trophée
de l'achat équitable
2011

QU'EST-CE QUE LE COMMERCE ÉQUITABLE ?

Il s'agit d'un partenariat commercial basé sur le juste prix, la coopération, la transparence, le respect et visant davantage d'équité dans le commerce international. Le commerce équitable propose de meilleures conditions commerciales aux producteurs en sécurisant leurs droits. Il permet de participer au financement de services collectifs et communautaires (santé, éducation). Le commerce équitable contribue efficacement au développement durable. En outre, les produits bénéficiant du label CE sont souvent issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.

La CPR en bonnes pratiques



Ils sont achats responsables... et vous ?

Alain Malfant,

Responsable du service administratif
et financier à la Direction des systèmes
d'information et télécommunications
(DSIT)

Optimiser l'usage des équipements en diminuant leur volume

« Lors du renouvellement du contrat d'infogérance des postes informatiques, la DSIT a favorisé l'emploi d'un technicien informatique en insertion. Sa période d'essai en CDD s'est transformée en CDI et sa situation précaire en emploi durable. Côté technologie, la DSIT s'est positionnée dans le mouvement de la virtualisation qui permet d'optimiser l'usage des équipements informatiques tout en réduisant leur volume ».

Rendre la ville plus verte et plus solidaire

Notre gestion différenciée permet d'adapter les interventions selon les sites et de minimiser l'usage de pratiques ou de produits ayant des impacts environnementaux. Pour ma Direction, le développement durable passe par la préservation de la biodiversité. Ainsi, nous supprimons les apports de produits chimiques et laissons plus de place à la végétation spontanée. Nous sommes aussi engagés dans une démarche de management environnemental ISO 14001 depuis 2005 pour rendre la ville plus verte et plus solidaire.

Tatiana Bouvin

Responsable du service environnement et sécurité
Direction des espaces verts

Un engagement concret d'agents pour le développement durable

« Je pense qu'à chaque commande, tous nos agents peuvent s'interroger sur les dimensions sociales et environnementales de leurs achats. Ce guide permet donc de prendre en compte le développement durable au quotidien et de changer concrètement sa façon de consommer. À nous de voir plus loin que les critères de qualité ou de prix et d'ajouter un sens éthique, une utilité sociale et solidaire à nos achats pour devenir de véritables consommateurs ».

Rien de spectaculaire, mais une addition qui paye !

« Pour répondre à l'aspect «santé environnementale», nous achetons des jeux en bois plus résistants que nous faisons tourner dans nos différentes sections afin qu'ils s'abîment moins vite. Et les enfants ont toujours plaisir à les redécouvrir régulièrement ! Pour les livres, nous utilisons le bibliobus, nous laissons les ouvrages les plus résistants en lecture libre et les autres sont en lecture accompagnée pour augmenter leur durée de vie. Enfin, les enfants adorent également les récipients, tissus et autres objets récupérés de nos «boîtes à bidules» ! ».

Isabelle Barthlen,
Directrice de la crèche
Eisenhower (Lyon 5^e)

Amélie Basille,
Assistante
Cabinet des Adjoints

LA CHARTE

de la Commande Publique Responsable

Cette charte vise à définir les principes fondamentaux de la politique de commande publique responsable telle qu'elle est mentionnée par la Ville de Lyon auprès de ses fournisseurs.

ELLE REPOSE SUR LES TROIS OBJECTIFS MAJEURS D'UNE DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES :

- **Réduction des impacts environnementaux** des produits, services et travaux achetés
- **Encouragement et soutien des actions d'insertion sociale** par le biais des clauses sociales
- **Atteinte de l'efficience budgétaire** en prenant en compte tous les coûts indirects des achats et ayant pour objectif le juste besoin

DANS LE CADRE DE TOUS SES ACHATS ET MARCHÉS, LA VILLE DE LYON S'ENGAGE ÉGALEMENT À ATTEINDRE D'AUTRES OBJECTIFS :

- Réduire les impacts environnementaux
- Renforcer sa contribution sociale et sociétale
- Optimiser ses dépenses

Ces engagements en matière d'achats responsables se font bien évidemment dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics. L'intégralité de la charte de la commande publique responsable de la Ville de Lyon est disponible dans les annexes de ce document.

Jean-Paul Gandelin,
Directeur adjoint
de la construction

Le sens de la dimension sociale et insertion dans les marchés de travaux

« Nous sommes des techniciens du bâtiment et jamais nous n'avions pensé faire du «social» en faisant des travaux. Plus ouverts sur la maîtrise énergétique et sur les aspects environnementaux, nous étions très sceptiques sur les clauses d'insertion dans les marchés publics. Aujourd'hui, c'est une démarche systématique qui donne encore plus de sens à notre métier, pour aider les entreprises à recruter des personnes très éloignées de l'emploi. Nous apportons ainsi notre pierre à l'édifice pour donner une dimension sociale aux investissements de la ville ».

Élaborer des marchés favorisant le recyclage de papier et l'insertion professionnelle

« Côté environnemental, nous avons mis en place une «collecte sélective des papiers de bureau et cartons» récupérés ensuite dans les poubelles bleues. Aujourd'hui, 170 bâtiments sont équipés et 160 tonnes de papier sont récupérées chaque année. Côté social, nous avons élaboré des marchés d'insertion Art. 30 avec l'appui de la mission «Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Insertion» (AMO) de la Maison de l'emploi. Ce marché concilie des prestations d'entretien et des emplois d'insertion dans les quartiers prioritaires. Enfin, nous avons élaboré un marché d'insertion dont l'objet support est l'ouverture et la fermeture de 23 parcs et jardins de la ville ».

Régis Fonlupt

Chef de service
Gestion urbaine de proximité (GUP)

Jérôme Coquaz,

Responsable de l'unité déchets
et marchés publics
Gestion urbaine de proximité (GUP)

La CPR en bonnes pratiques

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

CPR, CELA SIGNIFIE AUSSI...

Comportements Publics Responsables

POUR METTRE EN PRATIQUE AU QUOTIDIEN LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE, VOICI 10 RÈGLES ESSENTIELLES À CONNAÎTRE :

- 1 → Ne jamais oublier les 3 dimensions de la CPR : économique – environnementale – sociale
- 2 → Se poser la question du développement durable à chaque étape du processus de CPR
- 3 → Préférer des produits plus respectueux de l'environnement, du droit social et de l'équité
- 4 → Optimiser et systématiser l'approche en coût global de nos achats
- 5 → Définir le juste besoin (analyse et remise en cause du besoin, analyse du marché)
- 6 → Réduire les impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés, tant pour les besoins de l'administration que des usagers
- 7 → Encourager et soutenir les actions d'insertion sociale notamment par le biais des clauses sociales (clauses d'insertion, marchés d'insertion, marchés réservés)
- 8 → Mesurer et évaluer la part des clauses sociales et environnementales dans nos marchés et nos achats, et en contrôler l'exécution
- 9 → Établir des relations respectueuses et durables avec nos fournisseurs et prestataires
- 10 → Inciter les nouveaux fournisseurs à s'engager dans des démarches de type ISO 1400, SA8000, éco-conception, label diversité... et inciter nos fournisseurs actuels à s'engager dans ce type de démarches

À VOUS *les commandes !*

**VOUS AVEZ UNE QUESTION LIÉE
À UNE COMMANDE PUBLIQUE D'ACHAT ?**

**VOUS AVEZ UNE IDÉE OU UNE SUGGESTION
AFIN D'AMÉLIORER NOS PRATIQUES D'ACHAT
DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE CPR ?**

N'hésitez pas à nous le faire savoir !



ENVOYEZ UN MAIL À :
cpr@mairie-lyon.fr



Pour aller plus loin

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS

Prévus par le Code des marchés publics

ART 5 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

Cet article relatif à la définition des besoins impose au pouvoir adjudicateur de tenir compte de **préoccupations de développement durable**. Le questionnement du pouvoir adjudicateur s'effectue alors sur trois axes :

- La pertinence d'exigences en matière environnementale
- La pertinence d'exigences en matière sociale
- La pertinence d'exigences en matière économique et notamment au niveau du coût global.

Ces exigences peuvent alors se traduire sous plusieurs formes et au travers des spécifications techniques, cahiers des charges, conditions d'exécution, sélections des candidatures ou critères de sélection des offres.

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence **en prenant en compte des objectifs de développement durable**. Le ou les marchés ou accords-cadres conclus par le pouvoir adjudicateur ont pour objet exclusif de répondre à ces besoins ».

ART 14 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

C'est via cet article que les actions et performances en matière sociale sont intégrées au marché à titre d'exigence. Il s'agit donc de clauses d'exécution. Un volume d'heures d'insertion peut alors être imposé au prestataire ou fournisseur.

Ces clauses doivent respecter les règles suivantes :

- Offrir à tous la possibilité de satisfaire à la clause
- Ne pas être discriminatoire à l'égard des candidats potentiels et s'imposer, de manière égale, à toutes les entreprises concurrentes
- Ne pas limiter la concurrence

ART 15 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être

réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

ART 30 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

Cet article envisage l'insertion comme l'objet même du marché. Il s'agit de marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle. Plus concrètement, deux solutions sont prévues :

1. Passer un marché qui aura pour objet l'insertion de personnes éloignées de l'emploi
2. Procéder à la mise en place d'un chantier d'insertion

ART 53.1 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS :

Cet article permet de prendre en compte les performances en matière d'insertion. Celles-ci deviennent alors un critère de choix de l'offre. Au-delà du volume d'heures d'insertion, l'article 53.1 permet d'évaluer la qualité de l'insertion. Ces critères ne doivent pas être discriminatoires et doivent rester liés à l'objet du marché.

C'est ainsi que l'acheteur peut demander de préciser les modalités d'exécution des heures d'insertion au niveau :

- De l'encadrement technique
- De l'accompagnement socio-professionnel
- De la formation
- Des qualifications professionnelles espérées
- Des perspectives de pérennisation de l'emploi

Ce dispositif ne peut être utilisé seul. Il s'ajoute automatiquement à l'article 14.

DISPOSITIF	ARTICLE	MODALITÉS
Éco-label ou équivalent	Art. 6	Les éco-labels sont considérés comme mode de preuve.
Allotissement	Art. 10	L'allotissement est obligatoire. Tout marché global doit être motivé.
Clause d'exécution	Art. 14 Art. 50	Elle permet d'exiger des performances en matière sociale et environnementales.
Marchés réservés	Art.15	Les marchés sont réservés à un public spécifique.
L'objet du marché	Art. 30	<ul style="list-style-type: none"> • Dans ce cas, les critères d'évaluation de l'offre ne doivent porter que sur l'insertion et non sur la qualité de la prestation à réaliser • Pas de dispense de mise en concurrence
Critère de sélection des candidatures	Art. 45	Permet d'étudier le savoir-faire et les capacités techniques de l'entreprise en matière sociale et environnementale Le critère doit être directement lié à l'objet du marché
Critère d'évaluation et d'attribution du marché (= critère de choix)	Art. 53	Il permet d'intégrer le développement durable comme un critère de performance. 4 principaux types de critères : <ul style="list-style-type: none"> • Les performances en matière environnementale • Les performances en matière sociale • Le coût global d'utilisation • Le caractère innovant de l'offre • Les critères d'attribution doivent être liés à l'objet du marché
Variantes	Art. 50	Les candidats peuvent proposer des variantes à leur offre de base permettant d'offrir ainsi une meilleure performance en matière de développement durable. Les variantes doivent faire l'objet d'un acte d'engagement distinct du projet d'acte d'engagement fourni. Intérêt : <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier de propositions innovantes non anticipées • Développer des alternatives à l'offre de base • Permettre aux entreprises d'être force de proposition
Options		Il s'agit là d'une alternative permettant de remplacer un moyen déterminé par le donneur d'ordre. L'option est proposée par le donneur d'ordre. L'option est certaine, l'entreprise doit obligatoirement la chiffrer.

NORMES - LABELS - CERTIFICATIONS

QU'EST-CE QU'UNE NORME ?

C'est un référentiel qui précise les caractéristiques spécifiques de services ou de produits. Il a pour fonction de garantir une qualité constante aux produits et services considérés. Les normes les plus couramment utilisées sont des normes Afnor (NF) et les normes Iso.

QU'EST-CE QU'UNE CERTIFICATION ?

Acte par lequel un organisme « tierce partie » atteste qu'un produit, un système de management de la qualité ou un service est conforme aux exigences spécifiées dans un référentiel par le biais d'un audit.



QU'EST-CE QUE L'ÉCO-CERTIFICATION ?

La certification de la gestion durable des forêts ou éco-certification concerne d'une part la gestion des forêts proprement dite, et d'autre part, les produits issus de ces forêts avec la mise en place d'un processus de traçabilité ou chaîne de contrôle de l'origine des bois.



QU'EST-CE QU'UN LABEL ?

C'est un signe distinctif relatif à la qualification de produit et de service. Il informe les consommateurs sur les caractéristiques de ces derniers et sur leurs niveaux de qualité et de performance environnementale et/ou sociale.

ON DISTINGUE :

- des écolabels publics



- des écolabels privés



- des labels à vocation sociale et/ou environnementale



- Des labels accordés à des entreprises pour l'ensemble de leurs prestations.



LES PRINCIPAUX LABELS ENVIRONNEMENTAUX

Par définition, un produit bénéficiant d'un écolabel est un produit «qui génère moins d'impacts négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie par comparaison avec un produit de même usage dans des conditions d'utilisation équivalentes». L'écolabel est une reconnaissance officielle qui a fait l'objet d'un contrôle par un organisme indépendant.

L'ÉCOLABEL EUROPÉEN : tous les produits portant la «Fleur» ont été vérifiés par des organismes indépendants quant à leur conformité à des critères écologiques stricts et à de critères de performance rigoureux. www.eco-label.com

LA MARQUE NF est une marque collective de certification. Elle garantit la qualité et la sécurité des produits et services certifiés. www.marque-nf.com

L'ANGE BLEU est attribué aux produits qui se comportent de façon favorable vis-à-vis de l'environnement.

LE CYGNE BLANC (NORDIC SWAN) vise à encourager une conception durable des produits. Ce label écologique implique les garanties suivantes : une émission restreinte de COD chimique et consommateur d'oxygène, Fosfor P et halogènes organiques AOX (chlorides) ; une émission restreinte de Sulphur S et Nox ; un traitement écologique des déchets ; l'emploi de produits chimiques écologiques (sic) ; des systèmes de production respectant l'environnement et la qualité. <http://www.svanen.nu/Eng/default.asp>

LE LABEL OEKO-TEX certifie des textiles, qui ne libèrent aucun colorant azoïque ayant un effet cancérigène de type arylamine du groupe MAK III A1 et III A2 et qui ne contiennent aucun colorant allergène ; dont les pesticides et les phénols chlorés sont testés ; dont la libération éventuelle de métaux lourds par l'action de la sueur est testée ; qui ne contiennent pas de formaldéhyde ou dont le contenu est loin de la limite déclarée légale ; dont le domaine de pH correspond à notre peau ; qui ne contiennent aucun accélérateur de couleur organochloré ; qui ne contiennent aucun apprêt biocide.

Les référentiels écologiques reconnus

L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE : l'étiquette énergie est obligatoire depuis 1995 pour l'électroménager et pour les ampoules électriques. Elle permet au consommateur de déterminer à quelle classe énergétique appartient son appareil

Un appareil équipé du label **ENERGY STAR** est un appareil garantissant un niveau minimal d'efficacité énergétique et qui est doté d'une fonction qui permet d'économiser l'énergie, en mode veille, en coupant partiellement l'alimentation électrique.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevages soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. www.agriculture.gouv.fr

LE LABEL BIO EUROPÉEN indique que l'aliment est composé au moins à 95 % de produits issus de l'agriculture biologique.

LE FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC) est une organisation internationale fondée par des représentants de la filière bois, des associations de défense de l'environnement et des consommateurs. Les critères économiques, sociaux et environnementaux du FSC permettent d'évaluer le respect d'une gestion durable des forêts. www.fsc.org

Toutes les sociétés travaillant dans le secteur du bois sont concernées par la gestion durable des forêts et plus précisément par le **LABEL PEFC** (programme de reconnaissance des certifications forestières). L'objectif de la chaîne de contrôle est d'assurer un suivi des matières à base de bois et de valoriser le matériau bois auprès du consommateur.

Pour aller plus loin

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES



LA LISTE DES PRODUITS LABÉLISÉS

Cette liste est non exhaustive et disponible sur le site internet ci-dessous :

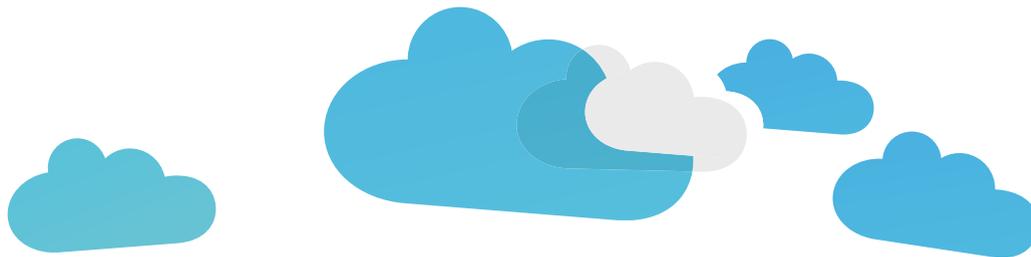
→ http://www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/rubrique.php?id_rubrique=3

ECOLABEL EUROPÉEN

- Amendements organiques et supports de culture
- Ampoules et tubes électriques
- Aspirateurs
- Chaussures
- Détergents pour lave-vaisselle / Détergents pour textile
- Hébergement touristique
- Lave-linge / Lave-vaisselle / Réfrigérateurs et congélateurs
- Liquide vaisselle / Nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires
- Matelas
- Ordinateurs / Ordinateurs portables
- Papier graphique et papier pour photocopie
- Papiers absorbants et papiers toilette
- Peintures et vernis intérieurs
- Produits textiles
- Revêtements de sols (en dur : dalles, céramique...)
- Services de camping
- Téléviseurs

LABEL NF ENVIRONNEMENT

- Ameublement
- Cahiers
- Cartouches d'impression laser
- Composteurs individuels de jardin
- Enveloppes et pochettes postales
- Filtre à café
- Litière pour chats
- Peintures, vernis et produits connexes
- Produits de signalisation routière
- Profilés de décoration
- Sacs sortie de caisse
- Sacs cabas
- Sacs poubelles



GLOSSAIRE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : C'est un mode de production agricole dont les principes, s'appliquant aux végétaux et aux animaux, sont respectueux des équilibres écologiques, de la fertilité des sols, de l'environnement et du bien-être des animaux. Les produits utilisés pour la fertilisation, la lutte contre les insectes et les maladies sont dûment répertoriés. Les engrais chimiques, les herbicides, les fongicides de synthèse sont interdits. Le contrôle des conditions de production, de transformation et d'importation est réalisé par des organismes certificateurs (Association Nationale des Industries Alimentaires).

ANALYSE DE CYCLE DE VIE : Anciennement appelé «écobilan», l'ACV est un outil d'évaluation des impacts environnementaux (consommation de matières et d'énergies, émissions dans l'air et dans l'eau, déchets), prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur fabrication à leur élimination finale (approche dite «du berceau au tombeau») Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

BILAN CARBONE® : Initialement développé par l'ADEME et repris par l'Association Bilan Carbone, c'est la méthode de comptabilité carbone la plus utilisée en France. Le terme est donc passé dans le langage courant et représente le processus de mesurer l'impact en émissions de gaz à effet de serre pour tout produit, service ou entité humaine. Toutefois, le Bilan Carbone® est depuis octobre 2011 une marque déposée désignant un outil et une méthode de comptabilité carbone. L'utilisation de la marque Bilan Carbone® est ainsi réservée aux membres et licenciés de l'Association Bilan Carbone.

CLAUSE SOCIALE

En leur qualité de maître d'ouvrage ou de financeurs, les collectivités territoriales peuvent mettre en place des clauses sociales dans les marchés publics qu'elles élaborent ou soutiennent. Conformément au Code des marchés publics (CMP), ces «clauses sociales» peuvent prendre la forme de clauses d'insertion (c'est-à-dire une clause d'exécution du marché, art 14 et 14-53), de marchés d'insertion (Art 30) ou de marchés réservés (Art 15), pour l'emploi des personnes reconnues handicapées.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Le Code des marchés publics contient les textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il comprend 5 parties :

- première partie : dispositions applicables aux pouvoirs adjudicateurs
- deuxième partie : dispositions applicables aux entités adjudicatrices
- troisième partie : dispositions applicables aux marchés de défense ou de sécurité
- quatrième partie : marchés mixtes
- cinquième partie : dispositions applicables aux collectivités d'Outre-mer

COMMERCE ÉQUITABLE : Sa démarche consiste à mettre en place des mécanismes permettant de modifier les conditions des échanges avec les producteurs/salariés «désavantagés». C'est une démarche qui tente de corriger au mieux les préjudices vécus par ces producteurs en leur garantissant des conditions de vie décentes et la possibilité de prendre en charge eux-mêmes leur développement. Le commerce équitable permet par l'application de critères économiques et sociaux du commerce équitable, de répartir de façon plus juste, la valeur ajoutée entre producteurs et importateurs et de leur assurer une meilleure stabilité des prix et des revenus (AFNOR).

CO2 : Le CO2 est un des produits d'oxydation du carbone, c'est un gaz inodore et incolore à saveur aigrelette. Il se liquéfie aisément par compression. Le CO2 est l'un des principaux gaz à effet de serre. C'est un gaz d'origine naturelle, mais il est aussi largement produit par l'activité humaine. Le CO2 d'origine anthropique provient principalement de la combustion d'énergies fossiles (pétrole, charbon), associée au transport, à la production d'électricité et de chaleur, mais aussi de certains procédés industriels et enfin de la déforestation tropicale (Association Nationale des Industries Alimentaires).

CYCLE DE VIE : Depuis l'extraction des matériaux qui le constituent jusqu'à son traitement en fin de vie (valorisation ou mise en décharge), un produit traverse de nombreuses étapes. Chacune mérite d'être considérée. Le cycle de vie peut être illustré par une boucle, bien que, dans les faits, celle-ci soit rarement fermée (ADEME).

Pour aller plus loin

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES



ÉCO-CONCEPTION : L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la phase de conception des produits, qu'il s'agisse de biens, de services ou de procédés industriels de fabrication. L'objectif de l'éco-conception est de minimiser les impacts environnementaux d'un produit tant au niveau de sa fabrication qu'au niveau de son utilisation et de sa fin de vie, tout en préservant, ou en améliorant la qualité d'usage du produit. Cette intégration repose sur une approche globale et multicritère de l'environnement et est fondée sur la prise en compte de toutes les étapes du cycle de vie des produits (ADEME).

EFFET DE SERRE : La température moyenne de notre planète résulte de l'équilibre entre le flux de rayonnement qui lui parvient du soleil et le flux de rayonnement infrarouge renvoyé dans l'espace. L'effet de serre intercepte ce rayonnement infrarouge, empêchant ainsi l'énergie que nous recevons du soleil de repartir trop vite vers l'espace. Il participe donc au maintien de la température telle que nous la connaissons à la surface de la Terre.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : Elle veille à l'utilisation de l'énergie de la manière la plus économe. De nouvelles techniques permettant un meilleur rendement, la récupération de l'énergie sous forme de chaleur et le recyclage des matériaux permettent d'utiliser l'énergie plus efficacement.

EMPREINTE ECOLOGIQUE : Pour William E. Rees, un des pères de ce concept, « l'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour la production des ressources utilisées et l'assimilation des déchets produits par une population définie à un niveau de vie spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète ».

GAZ À EFFET DE SERRE : Les gaz à effet de serre (GES) sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge d'après la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992 (Association Nationale des Industries Alimentaires).

GLOBAL COMPACT : Appelé parfois Contrat Global ou Pacte Mondial, il a été lancé en Janvier 2000 lors du Forum Économique Mondial de Davos par Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies. Le Global Compact a pour ambition d'«unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels», afin de responsabiliser les entreprises (NOVETHIC).

HQE® (RÉFÉRENTIEL) : La qualité environnementale des bâtiments consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Il s'agit d'une réponse opérationnelle à la nécessité d'intégrer les critères du développement durable dans l'activité du bâtiment (AFNOR).

ISO 14001 : L'ISO 14001 est une norme internationale qui prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs prenant en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs (AFNOR).

ISO 14021 : La norme internationale ISO 14021 spécifie les exigences relatives aux autodéclarations environnementales, y compris les affirmations, symboles et graphiques qui concernent les produits. Elle décrit en outre les termes choisis, couramment utilisés dans les déclarations environnementales et donne les conditions à leur utilisation.

Cette norme internationale décrit également une méthodologie générale d'évaluation et de vérification pour les autodéclarations environnementales ainsi que des méthodes spécifiques d'évaluation et de vérification des déclarations sélectionnées (ADEME).

ISO 14062 : Elle présente les principes généraux permettant aux concepteurs et développeurs de produit (le terme «produit» englobant à la fois les biens matériels et les services) de prendre en compte l'environnement dans leur activité, et tout au long du cycle de vie du produit (AFNOR).

LABEL AFNOR DIVERSITÉ : Créé en 2008, ce label est la propriété de l'État et il est accordé par l'Afnor. C'est un dispositif structurant qui vise à renforcer durablement les processus de recrutement, d'intégration et de déroulement de carrière. Obtenu et maintenu suite à des évaluations indépendantes, le label reconnaît et distingue tous les organismes qui s'engagent à promouvoir la diversité dans toutes ses composantes. Il s'articule autour de 6 grands axes : connaître ses risques en matière de discriminations, s'engager et mobiliser ses collaborateurs, sensibiliser, communiquer et former, dialoguer avec ses partenaires sociaux, fournisseurs et clients, maîtriser ses processus de gestion des ressources humaines, s'assurer de l'efficacité de ses actions.

MARCHÉS PUBLICS (CODE DES MARCHÉS PUBLICS)

Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs définis à l'article 2 et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les personnes morales de droit public mentionnées à l'article 2 du Code des marchés publics concernées sont :

- l'Etat et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial
- Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux

Le régime de ces marchés publics fait l'objet d'une codification : le Code des marchés publics 2006 (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006).

OIT (ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL) : L'Organisation Internationale du Travail a été créée en 1919 par le Traité de Versailles pour promouvoir la justice sociale par l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le monde (NOVETHIC).

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU BÂTIMENT (QEB) : La qualité environnementale d'un bâtiment est l'aptitude de l'ensemble des caractéristiques intrinsèques du bâtiment, des équipements et de la parcelle, à satisfaire les exigences liées à la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et la création d'un environnement intérieur confortable et sain (AFNOR).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'UNE ORGANISATION (RSO) : La Responsabilité sociétale d'une organisation (RSO) est la responsabilité d'une organisation (entreprise, collectivité...) vis-à-vis de l'impact de ses décisions sur les hommes, le territoire, la société et l'environnement.

TRAÇABILITÉ : Selon la norme ISO 8402 c'est «l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité, au moyen d'une identification enregistrée» (Association Nationale des Industries Alimentaires).

Pour aller plus loin

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES



RESSOURCES

PRINCIPAUX SITES

SITES NATIONAUX

www.achatsresponsables.com
www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
www2.ademe.fr
www.consodurable.org
www.minefi.gouv.fr/minefi/publique/marches_publics/index.htm
www.http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics/
www.afnor.fr/collectivite.asp

SITES SPÉCIFIQUES AUX ACHATS ÉTHIQUES ET ÉQUITABLES

www.achatspublicsequitables.com : site de l'association de promotion du commerce équitable Equi'Sol, mettant à disposition des collectivités des méthodes et partage des expériences.

SITES SPÉCIFIQUES AUX ÉCOLABELS ET LABELS

www.ecologie.gouv.fr/ecolabels : pages du site du ministère en charge de l'environnement

ENVIRONNEMENT

www.ademe.fr : site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
L'ADEME a également développé sur son site une page spécifique aux achats durables, présentant les principaux outils utilisables pour les acheteurs publics responsables.

INSERTION PROFESSIONNELLE

www.socialement-responsable.org : site mis en place par les pouvoirs publics à la suite du Grenelle de l'environnement. Vous trouverez sur ce site l'annuaire des structures d'insertion par l'activité économique, qui permet de faire des recherches par territoire et par activité.
www.ville-emploi.asso.fr : site de l'Alliance Villes Emploi (AVE) qui offre son guide de la clause sociale

PRINCIPAUX DOCUMENTS

Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables

Guides du Groupement d'Etudes des Marchés – Développement Durable.

Commande publique durable, guide du Réseau Rhône-Alpes Energie Environnement

Guide des labels de la consommation responsable : tous les labels pour mieux consommer.

Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, de l'Observatoire économique de l'achat public

Guide de l'achat éthique pour les acheteurs publics, Communauté urbaine de Dunkerque et Région Nord-Pas-de-Calais

Mallette de formation (toolkit) aux Marchés Publics Ecologiques (MPE) de l'Union Européenne

Guide de la clause sociale : Alliance Villes emploi (AVE)



LES DIX PRINCIPES DU «GLOBAL COMPACT»

Pour aller plus loin

Le Pacte Mondial de l'ONU* réalisé en 2000 invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire.

LES DIX PRINCIPES SONT TIRÉS DES INSTRUMENTS CI-APRÈS :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- Convention des Nations Unies contre la corruption

LES PRINCIPES, CATÉGORIE PAR CATÉGORIE, SONT LES SUIVANTS :

DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées :

- À promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

DROIT DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées :

- À respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- À éliminer de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- À abolir effective du travail des enfants
- À éliminer de la discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées :

- À appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises sont invitées :

- À agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

* www.un.org

LES HUIT CONVENTIONS DE L'OIT

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a identifié huit conventions comme fondamentales pour les droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque État Membre. Ces droits sont une condition nécessaire à tous les autres ; ils procurent une plateforme à partir de laquelle les travailleurs peuvent s'efforcer d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, souligne ce jeu de principes fondamentaux du travail acceptés par la communauté internationale. La Déclaration recouvre quatre aspects principaux pour l'établissement d'un «plancher» social dans le monde du travail :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- L'élimination de toute forme de travail forcé et obligatoire
- L'abolition effective du travail des enfants
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Contenus dans la Constitution de l'OIT, ces principes et droits ont été exprimés et développés sous forme de droits et d'obligations spécifiques dans des conventions reconnues comme fondamentales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation

Les conventions de l'OIT ci-dessous ont été reconnues fondamentales et sont parfois appelées «normes fondamentales du travail» :

- La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
- La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
- La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930
- La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957
- La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973
- La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
- La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951
- La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958

En raison du nombre accru de pays ayant ratifié la plupart de ces instruments, le BIT a publié cette brochure comme un recueil de références contenant les textes de ces conventions fondamentales accompagnées de la Déclaration.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail concerne tous les États Membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes. Pour en savoir plus sur ses origines, ses caractéristiques et les initiatives pratiques mises en œuvre concernant la «Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi» :

→ Programme focal de promotion de la Déclaration [Bureau International du Travail](http://www.ilo.org/declaration)

www.ilo.org/declaration

LA CHARTE DE LA CPR DE LA VILLE DE LYON



Charte de la Commande Publique Responsable

À L'ATTENTION DES FOURNISSEURS
DE LA COLLECTIVITÉ LYONNAISE

PRÉAMBULE

Cette charte a pour objectif de poser les fondements de la politique de la commande publique responsable telle que définie par la Ville de Lyon auprès de ses fournisseurs. Dans le cadre de l'engagement de notre collectivité dans le développement durable avec, en particulier, la déclinaison d'un Agenda 21, d'un Plan Climat Energie (PCE) du label Diversité et d'un volet social au service de l'insertion, la commande publique responsable est un levier important de la politique d'achat et de la commande publique.

Les 3 principaux objectifs de notre démarche d'achat responsable sont :

- Réduire les impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés, tant pour les besoins de l'administration que ceux des usagers
- Encourager et soutenir les actions d'insertion sociale notamment par le biais des clauses sociales
- Atteindre l'efficacité budgétaire en prenant en compte tous les coûts indirects des achats (coût global d'utilisation, cycle de vie) et en ayant pour objectif permanent la réponse au plus près des besoins.

Une démarche d'achat responsable vise à intégrer les critères sociaux, environnementaux et économiques dans la politique globale d'achats de la collectivité. La Direction de la commande publique et un groupe d'experts sont chargés d'identifier les marchés propices à un achat responsable. Elle accompagne les acheteurs à chaque étape du processus achat afin de mieux intégrer ces différentes dimensions du développement durable dans les achats qu'ils ont la charge de réaliser.

AINSI, DANS SES ACHATS ET DANS SES INVESTISSEMENTS, NOTRE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE CONCRÈTE ET AMBITIEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE !

NOTRE ENGAGEMENT POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Au travers de cette charte de la Commande Publique Responsable, nous invitons nos fournisseurs, prestataires et partenaires à s'engager, avec nous, dans une démarche de développement durable.

Via ses achats et ses marchés, la Ville de Lyon s'engage à :

→ Réduire les impacts environnementaux :

- Contribuer, via les marchés publics, à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise des énergies et au respect de l'environnement
- Prendre en compte les enjeux sanitaires (santé publique)

→ Renforcer notre contribution sociale et sociétale :

- Promouvoir l'emploi et contribuer à la cohésion sociale, via les marchés publics, soit :
 - Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi et / ou en situation de handicap
 - Favoriser l'insertion professionnelle durable
- Promouvoir l'égalité et la diversité :
 - Sensibiliser les fournisseurs de la Ville de Lyon au respect de l'égalité de traitement
 - Encourager les professionnels à développer une politique d'égalité dans la gestion des ressources humaines
- Favoriser le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire et des PME

→ Optimiser les dépenses de la Ville de Lyon :

- Définir le juste besoin, le meilleur achat durable faisant appel à la sobriété
- Accroître la qualité du service rendu dans une optique d'amélioration continue et de progrès
- Systématiser des stratégies achats approchées en coût global

Ces engagements en matière d'achat responsable s'effectuent dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics :

- La définition des besoins en amont
- La liberté d'accès à la commande publique
- L'égalité de traitement dans les procédures d'appel d'offre
- La transparence des procédures

NOTRE DÉMARCHE :

Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue structurée autour des principes de fonctionnement et de la méthodologie suivants :

→ Des enjeux au cœur des référentiels achats :

Les enjeux de développement durable sont inscrits au cœur des référentiels Achats de la Ville de Lyon. Sur l'ensemble du processus, les acheteurs sont responsabilisés aux enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités de la Ville de Lyon, afin qu'ils les intègrent dans la gestion de leurs familles d'achats.

→ Des ressources et supports méthodologiques :

Formés au développement durable, les acheteurs s'appuient sur :

- Le guide de la Commande Publique Responsable de la Ville de Lyon
- Des ressources fournies par des formations régulières aux achats responsables
- Des ateliers de travail permettant la capitalisation de bonnes pratiques
- Un conseil et un suivi continu via un comité technique

→ Un suivi et une évaluation continue de nos actions :

Le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions de la Ville de Lyon en matière de Commande Publique Responsable repose principalement sur :

- Des indicateurs permettant de suivre les engagements et actions de nos fournisseurs
- Un comité de pilotage décisionnaire

NOS ENGAGEMENTS :

1. OPTIMISER LE RATIO QUALITÉ – COÛT – DÉLAI ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ **Prendre en compte de façon systématique les éléments de développement durable sur l'ensemble de la démarche achat :**

Outre l'objectif économique et qualitatif, les volets environnementaux et sociaux sont présents à chaque étape du processus de la commande publique : de la planification du besoin jusqu'à la démarche aval, en passant par la définition de la stratégie achat et la contractualisation de nos achats.

La prise en compte du développement durable dans nos achats s'articule autour de 3 questions :

- Comment améliorer la performance économique de mon marché ?
- Comment limiter l'impact environnemental de mon marché ?
- Comment intégrer une dimension sociale ?

→ **Systematiser l'approche en coût global de nos achats :**

Évaluer nos besoins à une échelle suffisante pour intégrer les objectifs et les paramètres les plus globaux possibles, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du produit.

→ **Privilégier les produits ou services de développement durable :**

- Sélectionner, prioritairement, et dans la mesure du possible, les produits ou services les plus respectueux de l'environnement et les plus favorables à une démarche sociale
- Évaluer le surcoût potentiel inhérent à l'achat responsable afin d'assurer une prise de décision pertinente
- Réserver, le cas échéant, des marchés d'insertion ou des marchés réservés aux opérateurs économiques concernés (article 15 et 30 du Code des marchés publics)

2. PARTAGER NOTRE DÉMARCHE

→ **Établir des relations respectueuses et durables avec nos fournisseurs et prestataires :**

- Reconnaître la valeur ajoutée du fournisseur bien au-delà de ses strictes dimensions économique et technique
- Se porter garant, ensemble, du respect des 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU en terme de responsabilité sociale et critique des entreprises et des 8 conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Porter la plus grande vigilance au respect de l'environnement, des règles de sécurité et d'hygiène
- Porter la plus grande vigilance aux principes éthiques, aux respects des conditions de travail et de l'égalité de traitement

→ **S'assurer de la prise en compte de l'engagement et de la performance de nos fournisseurs en matière de développement durable :**

- Évaluer les engagements du fournisseur en matière sociale, sociétale et environnementale
- Contrôler la mise en application de ceux-ci dans la production et la réalisation des biens et des services destinés à la Ville de Lyon

→ **Développer la mutualisation, les échanges de bonnes pratiques et capitaliser.**

3. S'INSCRIRE ENSEMBLE DANS UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS

→ **Favoriser l'innovation :**

- Susciter l'intérêt et organiser le partage de connaissances avec l'ensemble des équipes (du prescripteur à l'acheteur)
- Développer une veille stratégique en amont pour identifier et capter les innovations
- Impliquer nos fournisseurs dès la phase de lancement de la démarche achat
- Valoriser les actions exemplaires

→ **Associer nos fournisseurs à une démarche d'amélioration continue :**

- Identifier ensemble, via des audits ou suivi d'exécution, les forces et faiblesses du fournisseur en vue d'une démarche de progrès
- Accompagner les fournisseurs dans leur progression vers des niveaux d'exigences supérieurs
- Étendre les exigences du niveau atteint aux partenaires des fournisseurs

NOUS INVITONS NOS PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS À PARTAGER NOS ENGAGEMENTS.

Pour aller plus loin

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

QU'EST-CE QU'UN BÂTIMENT PERFORMANT ?

Un bâtiment est considéré comme performant si sa consommation d'énergie ne dépasse pas 50 kWh/m²/an.

LE POIDS DES BÂTIMENTS :

En France, la consommation d'énergie du secteur du bâtiment représente 42 % de la consommation d'énergie totale et contribue pour 25 % aux gaz à effet de serre. (source : guide APPEL)

SUR LES DÉCHETS :

En 2007, 37,77 millions de tonnes de déchets ont été collectées par les collectivités. 33,5 % sont orientés vers le recyclage matière ou organique. (source : ADEME)

«L'ÉLECTRICITÉ VERTE» :

Si tous les donneurs d'ordre publics à travers l'Europe exigeaient de l'électricité «verte», cela économiserait l'équivalent de 60 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent des émissions produites par 6,5 millions d'Européens. Une économie équivalente serait faite en optant pour des bâtiments HQE® (haute qualité environnementale). (source : Afnor éditions)

QUELQUES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES :

Si tous les donneurs d'ordre publics à travers l'Europe exigeaient plus d'équipements informatiques économes en énergie, cela pourrait générer une économie de 83 000 tonnes de CO₂. (source : Afnor Éditions)

CÔTÉ SOCIAL :

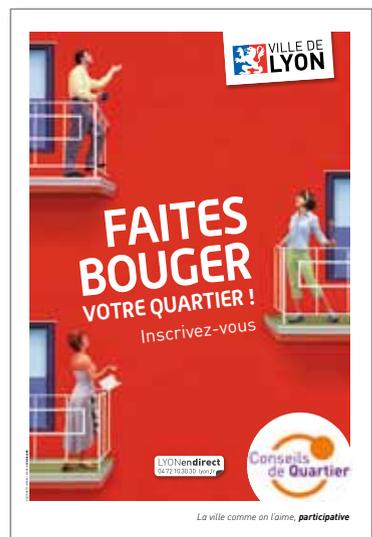
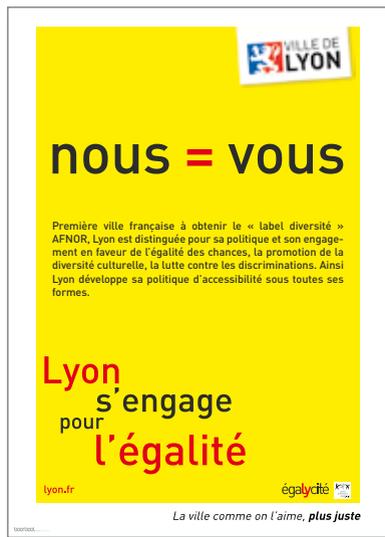
Près de 218 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 17 ans travaillent dans le monde. Parmi eux, plus de 125 millions sont assujettis aux pires formes d'exploitation. 69 % sont dans l'agriculture, 9 % dans l'industrie et 22 % dans les services. (source : Unicef)

RESPONSABLE

NATURELLE



LYON VILLE DURABLE



Pour aller plus loin

ÉDITOS
SOMMAIRE

LA CPR
ET LA VILLE DE
LYON

LA CPR
DIMENSION
ÉCONOMIQUE

LA CPR
DIMENSION
ENVIRONNEMENTAL

LA CPR
DIMENSION SOCIAL

LA CPR
EN BONNES
PRATIQUES



Papier issue de forêt gérée durablement 40 %
60 % Recyclé.
Impact carbone : Economie 50 kg



Etablissement et service
d'aide par le travail